



COMMENT LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET LA CRISE ÉCONOMIQUE QUI EN RÉSULTE QUESTIONNENT LE RÔLE DES ENTREPRISES ?

Par Patrick D'Humières, directeur de l'Académie
durable internationale

Les situations de crise entraînent inévitablement un nouveau rapport critique entre les forces qui s'effacent et celles qui se redressent. On n'a pas fini d'étudier la renaissance des États qui portent devant leurs citoyens le sauvetage des malades et des économies, terrassés par la pandémie. Certes, on ne pouvait plus attendre de secours de la part des cadres multilatéraux dont la capacité d'action est réduite, voire anéantie - l'Organisation mondiale du commerce, il y a longtemps, et l'Organisation mondiale de la santé) aujourd'hui - par la concurrence entre les grandes puissances en leurs seins, comme l'illustre une fois encore la paralysie pathétique actuelle du Conseil de sécurité.

Ce sursaut des États présente, depuis la crise de 2008, une autre caractéristique inédite dans l'Histoire : leur adossement à des Banques centrales, qui jouent à nouveau le jeu de la planche à billets sans limites, fournissant un bouclier dont bien des grands hommes auraient rêvé pour affronter des famines, guerres et crises boursières. Cette martingale politique est le seul consensus international qui existe pour l'instant, et elle offre aux gouvernants à la fois l'autorité et les moyens d'éviter, plus ou moins, le naufrage social qui suit toujours les dépressions économiques. Mais ce triomphe westphalien des États sauveurs qui gèrent leur crise chacun à leur façon (*cujus religio ejus regio*) n'est qu'apparent : d'autres problèmes arrivent qui ne sauront se régler seuls. Il y a le devenir de la dette lorsque les grands investisseurs voudront rapatrier leurs actifs, faute de ne plus pouvoir bien vendre leur pétrole ; de plus, les rendements du capital vont se trouver rapidement rognés par l'indispensable financement des communs, de la santé d'abord à la protection des ressources naturelles ensuite. Il leur faudra avoir le courage de gérer ces

transferts vers l'épargne intérieure et d'organiser une nouvelle solidarité, en Europe notamment.

Tout autant qu'il est faux de penser que le rendez-vous de la dette publique, et privée, n'arrivera pas, il est aussi erroné de croire que l'on pourra, sans cadres multilatéraux, tirer d'affaire les pays émergents confrontés à la fois aux conséquences directes du réchauffement climatique, des relocalisations et des nouveaux modes de circulation avec masques et distanciation.... Relisons Kissinger sur la façon dont les désordres mondiaux ont toujours suscité de nouveaux ordres mondiaux pour calmer les troubles et légitimer les glissements autoritaires. Croire que cette crise installe un nouveau siècle de puissance retrouvée d'États repliés sur leurs frontières est une sous-estimation grave de la criticité des enjeux qui sont sous nos pieds. Ceux-ci appellent des facteurs de stabilisation qu'il faudra retrouver vite. Il y en a au moins trois à considérer autant comme espérance que comme hypothèse fragile.

Les deux premières relèvent de l'action politique des États. Il y a, bien sûr, l'affirmation de cette « Europe géopolitique », souhaitée par Mme von der Leyen, mais qui n'a pas frappé par son évidence durant les trois derniers mois de tempête. Il y a la constitution possible de coalitions techniques transnationales, avec l'Union européenne et des organisations du système international, pour prendre des initiatives constructives sur des sujets de crise ou de fond, à la manière dont l'Organisation de coopération et développement économiques a pris en main depuis dix ans la question des informations fiscales ou dont l'Organisation internationale du Travail a pris en charge la réduction du travail forcé, ou encore dont on va relancer un éventuel protocole de Kyoto, etc.. La troisième relève de l'intervention souhaitée dans le champ géopolitique de grandes entreprises puissantes, riches, capables de s'allier à des États et des organisations non étatiques pour résoudre des questions concrètes, allant de la pénurie d'eau à la lutte contre la désertification, du transfert de technologies à la mise en place d'infrastructures qui ne verraient pas le jour autrement.

Le passage d'une position « opportuniste » à une position « engagée » du business dans la régulation post-crise est une question essentielle pour les États démocratiques, qui comptent de nombreuses firmes mondiales. Elle l'est pour ces acteurs économiques qui jouent là leur réputation publique - et donc leur capacité à poursuivre ou non leur croissance exponentielle avec le soutien ou non des États. Dans la crise sanitaire actuelle, les grandes entreprises, pour la plupart, ont pris fortement deux types de mesures : des dispositions de sauvetage, pour elles-mêmes, allant de la protection de leurs salariés dans le monde à l'appui de leurs grands fournisseurs de façon à préserver leur capacité de production et à pouvoir redémarrer rapidement. En général, elles l'ont fait sur leurs réserves et pour les moins grandes ou prospères, avec l'appui de l'État en garantie.

D'autre part, certaines ont mis à disposition des moyens et l'appui gracieux de leurs équipes dans des situations locales critiques. Ce sont des manifestations de solidarité appréciées, mais qui ne changeront pas la relation de fond tendue entre les entreprises et la Société pour trois raisons simples. Ces dons ne représentent jamais des montants élevés au regard de ressources que les entreprises savent mobiliser pour leur croissance. Ensuite, ce sont des actions locales qui participent d'interdépendances évidentes dont l'entreprise ne peut pas se passer dans son fonctionnement. Et enfin, les entreprises, à la différence des initiatives spontanées de leurs salariés, s'organisent pour intégrer ces efforts louables dans des négociations qui ont lieu tôt ou tard avec les acteurs publics et privés. Bref, les entreprises démontrent en ce moment qu'elles sont des actrices « en Société », mais ne démontrent pas qu'elles sont des actrices « de la Société ». La différence est substantielle, car elle situe la place de l'entreprise à côté des États et non au cœur de la vie sociale, prenant le risque de mettre ses capacités au service de nouveaux besoins et d'intégrer ses compétences dans les organes de décision collective. Il n'est pas dit non plus qu'elles soient attendues au-delà de leur fonction charitable et que les acteurs politiques veulent bénéficier de leur savoir-faire pour leur transmettre la résolution des enjeux collectifs.

La dualité État Entreprises est donc plus forte et dépendante que jamais ; à l'un les affaires publiques, à l'autre la réponse à la demande du marché et quant à les faire coïncider, c'est

question de lois, de normes, de sanction. Dans cette répartition ancienne des rôles, on voit bien que les États sont soumis à leur crédibilité de régulateur, ce qu'ils n'ont pas vraiment démontré depuis deux siècles, sauf à réparer *a posteriori* les défaillances du marché. De l'autre côté, les entreprises n'ont pas prouvé non plus leur capacité à gérer autrement que pour l'appât du gain et dans leur intérêt propre les missions publiques où elles se trouvaient impliquées. Elles n'ont pas « des biens communs » une préoccupation équivalente à leur obsession de performance pour leurs actionnaires.

En refusant aux entreprises aidées qu'elles distribuent des dividendes, voire qu'elles utilisent les paradis fiscaux, en conditionnant les interventions publiques à de meilleures pratiques environnementales, le Gouvernement français a tenu à négocier, quelque peu, son pouvoir protecteur. Les États attendent de plus en plus des entreprises qu'elles participent à la régulation collective et qu'elles s'intègrent dans les enjeux publics, bien au-delà du respect normatif et basique de la loi. Ce débat sur « les contreparties » est celui des prochaines années ; il a fait chuter la sociale-démocratie en France et au-delà, incapable de démontrer à son électorat qu'on pouvait maîtriser la mondialisation et rester un pays ouvert aux échanges. La gravité de la situation, partout dans le monde, enlève toute pudeur et limite à cette question qu'il faudra régler clairement, car elle redistribue les termes du contrat du « droit à opérer », non plus de façon binaire, mais de façon négociée et objectivée, sous le contrôle de la Société. Le vote d'un amendement en ce sens dans la loi de Finances rectificatives ouvre la voie à cette nouvelle voie de régulation.

Est-ce que la crise et les enjeux à venir vont faire naître un nouvel espace de collaboration, plus contractuel et plus « donnant donnant », transparent entre les États jusqu'ici tenus en échec par les firmes et ces dernières habiles à les contourner chaque fois que possible ? « Le business » est devenu pour les États à la fois le problème et la solution, sur les grands défis comme la question du réchauffement climatique, l'usage des plastiques ou des achats locaux, le partage de la valeur avec le territoire, etc. ? La régulation financière post-2008 avait permis de tester ce nouveau rapport de forces dont il est résulté un *modus vivendi* assez médiocre, réduisant les risques systémiques, mais laissant une autonomie

considérable à la sphère financière. Cette question ouvre sur celle de la volonté et de la capacité des États à associer l'entreprise à un nouvel ordre mondial.

On a considéré jusqu'ici que l'entreprise n'était faite que pour produire, le maximum, laissant la répartition du résultat au gré du marché ou de la redistribution fiscales. Les limites touchées désormais, tant naturelles que politiques, obligent à demander aux acteurs de coopérer sur les bonnes conditions de production et les justes conditions de répartition, mises sur la table et négociées, dans un contexte stratégique mondial. La crise engage le débat sur un nouveau rapport entre « entreprise et Société », devenu plus nécessaire que jamais. C'est un pan de la gestion et de l'efficacité démocratique qui est à réinventer par le monde occidental et plus particulièrement par les démocraties et l'Europe, dont l'attractivité du modèle se joue aussi sur ce terrain. ■

OBSERVATOIRE BUSINESS & GÉOPOLITIQUE

COMMENT LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET LA CRISE ÉCONOMIQUE QUI EN RÉSULTE QUESTIONNENT LE RÔLE DES ENTREPRISES ?

Par **Patrick D'Humières** / Directeur de l'Académie durable internationale

MAI 2020

Un observatoire du

PROGRAMME GÉOPOLITIQUE ET ENTREPRISES

Sous la direction de Sylvie MATELLY, directrice de recherche à l'IRIS (matelly@iris-france.org)

© IRIS

Tous droits réservés

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

2 bis rue Mercoeur

75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

@InstitutIRIS

www.iris-france.org